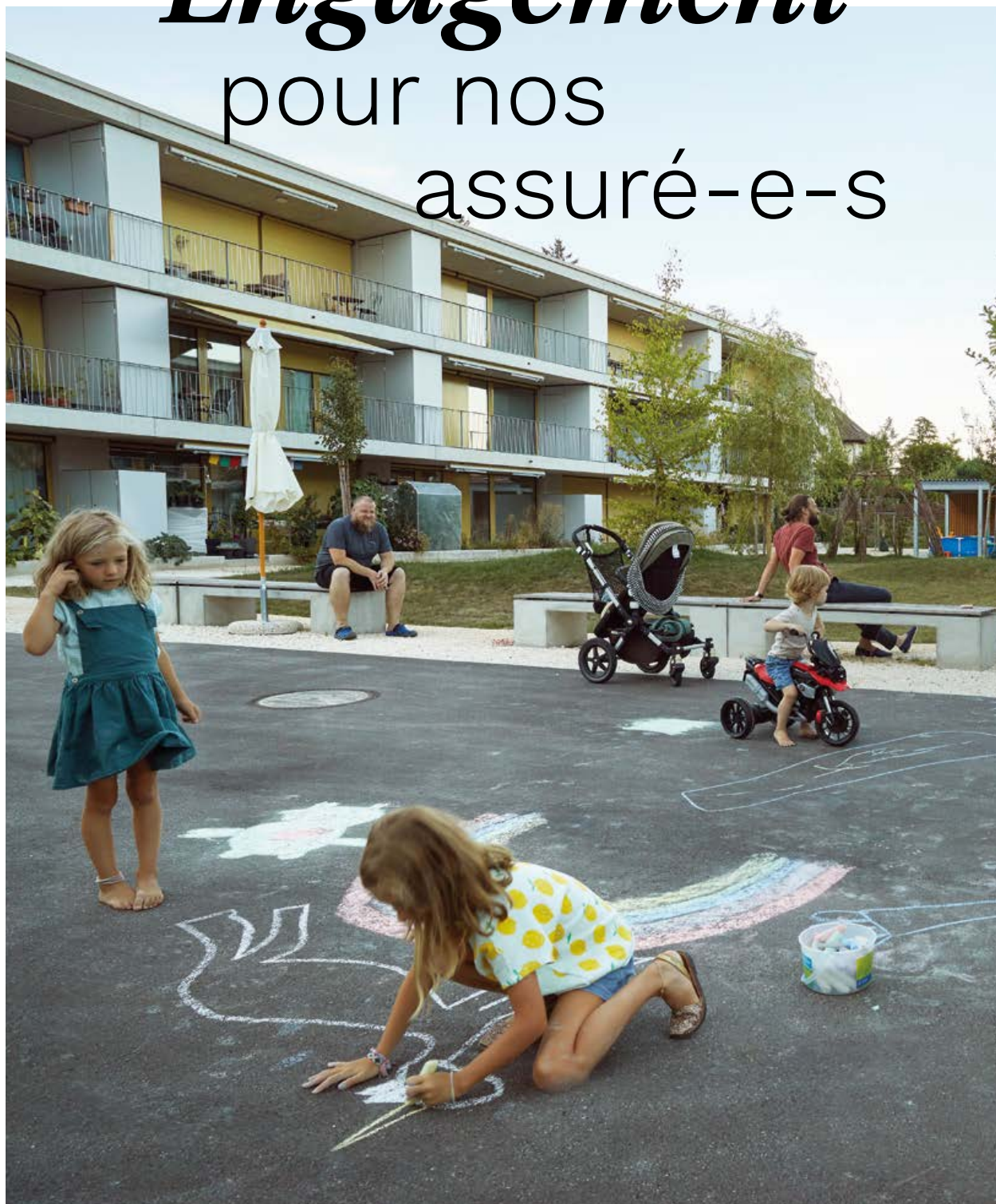


# *Engagement* pour nos assuré-e-s



« Nous nous engageons pour la *conciliation* de la vie familiale et professionnelle, *l'égalité des chances* et *l'intégration*. Avec la Fondation Abendrot, nous avons trouvé une caisse de pension qui nous permet de respecter ces valeurs en matière de *prévoyance*. »

Pascale Lenzi est responsable du personnel et du développement et membre de la direction de familia à Bâle. Avec environ 700 collaboratrices et collaborateurs, familia est considéré comme l'un des employeurs et formateurs le plus important dans le domaine de l'accueil des enfants et des jeunes en Suisse. Parmi les collaborateurs, on compte beaucoup de femmes ou de personnes exerçant une activité à temps partiel.

Pour en savoir plus sur la prévoyance, voir page 8.

## Sommaire

- 4 Éditorial
- 6 Chiffres clés : Revue de l'année 2022
- 8 Prévoyance : Le 2<sup>e</sup> pilier en constante mutation
- 10 Placements : Avoir un impact sur l'homme et l'environnement même en temps de crise
- 12 Immobilier : Construire à l'heure du changement climatique
- 14 Comptes annuels de la Fondation Abendrot
- 18 Organes de la Fondation

### Mentions légales

**Page d'accueil :** Dorfstrasse 46/48, Wangen b. Olten  
Photo : Ephraim Bieri

**Éditeur :** Fondation Abendrot,  
Güterstrasse 133, case postale, 4002 Bâle  
stiftung@abendrot.ch, www.abendrot.ch

**Rédaction et réalisation :**  
Weissgrund AG, 8031 Zurich  
www.weissgrund.ch

**Photos :** Fondation Abendrot (p. 13, site Bucher),  
ffbk Architekten (p. 13, Laufon), Nightnurse Images  
(p. 13, site de la cidrerie à Egnach), Ephraim Bieri (p. 20)

Des informations complémentaires figurent dans l'appendice aux comptes annuels, à consulter sous

**[www.abendrot.ch](http://www.abendrot.ch)**

Soyez informé en permanence : abonnez-vous à notre lettre d'information sous

**[www.abendrot.ch/newsletter](http://www.abendrot.ch/newsletter)**

# Chère lectrice, cher lecteur

**L'année 2022 marque un changement d'époque. La fin de la crise du covid est en vue. L'espoir renaît de voir bientôt les relations commerciales mondiales se normaliser. Et voilà qu'en février 2022, la Russie attaque l'Ukraine.**

Bien que les médias fassent régulièrement état des préparatifs de guerre, rares sont sans doute ceux qui croient la Russie capable de franchir ce pas. Pour la première fois depuis 1945, l'Europe risque d'être impliquée dans une guerre. Depuis l'invasion, les choses ont changé, et nous nous trouvons en situation de crise.

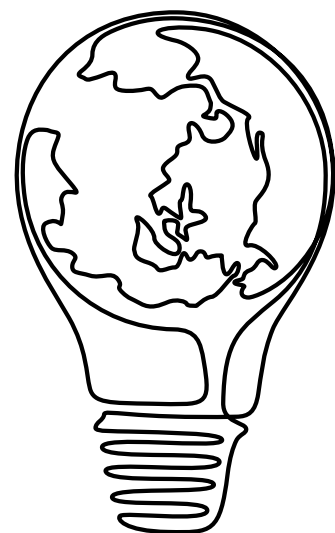
## Les crises se superposent

De nombreux pays tentent désormais de devenir économiquement indépendants de la Russie. Ce projet entraîne l'Occident dans la plus grave crise énergétique depuis cinquante ans. Parallèlement, l'inflation augmente en Europe et le pouvoir d'achat diminue – à un rythme et dans des proportions inquiétantes. Cela s'ajoute aux défis existants tels que le changement climatique, le départ à la retraite de la génération du baby-boom et le vieillissement de la population.

## Regard sur la Bourse

Grâce à la politique monétaire souple des banques centrales et aux records de faibles taux d'intérêt directs, les cours

boursiers ont surtout évolué à la hausse entre 2011 et 2021. La Fondation Abendrot en a également profité. Abendrot a affiché chaque année, à une exception près, une bonne, voire très bonne performance durant cette période. L'année 2022 est la première année vraiment mauvaise depuis plus de dix ans.

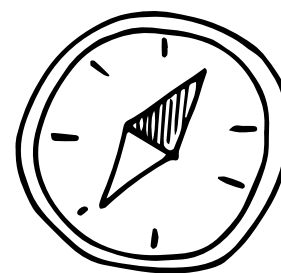


**« Notre stratégie de placement axée sur la durabilité et la diversification, avec une part élevée d'immeubles en propriété directe, s'avère comparativement robuste. »**

## Test de résistance réussi

L'année 2022 a été un test de résistance pour tous les investisseurs. Notre stratégie de placement axée sur la durabilité et la

diversification, avec une part élevée d'immeubles en propriété directe, s'avère comparativement robuste. Nous sommes heureux que les attentes découlant de notre stratégie se soient confirmées dans la pratique. Avec -7,3%, la performance d'Abendrot se situe largement dans le rouge. Par rapport à la moyenne de toutes les caisses de pension, notre performance reste comparativement bonne (plus d'informations à ce sujet en page 10).



## Notre vision, une boussole fiable

Notre engagement de longue date en faveur de placements toujours plus durables et directs fait ses preuves en période de prospérité économique comme en temps de crise. Il repose sur notre vision, qui s'oriente sur les valeurs de santé, d'environnement et de justice. Nos placements ne doivent pas seulement générer un rendement approprié, mais doivent également apporter une plus-value sociale et environnementale.

## Nous nous engageons dans le domaine des placements...

Pour nos placements, nous avons développé une matrice d'impact qui mesure les effets positifs et négatifs de l'activité de l'entreprise sur l'environnement et la société. En tant que source d'inspiration, nous voulons également convaincre d'autres investisseurs de mesurer systématiquement l'impact de leurs placements pour finalement l'améliorer.

**« Nous nous engageons pour des réglementations légales raisonnables et appropriées. »**

## ... et dans la prévoyance professionnelle

La Fondation Abendrot a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre une nouvelle directive de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Cette directive entraîne des coûts inappropriés sans valeur ajoutée et réduit les compétences légales du Conseil de Fondation (plus d'informations à ce sujet en page 8). Il est important pour nous de nous engager pour des réglementations légales raisonnables et appropriées – nous attendons maintenant le verdict avec impatience.

## Objectif atteint

Nous souhaitons en principe rémunérer le capital vieillesse des assuré-e-s actif-ve-s au même taux que le capital de couverture des bénéficiaires de rentes. Nous maintenons cet objectif important en 2022 malgré un résultat négatif. Comme le taux de couverture est encore très élevé à la fin de l'année, il sera possible de rémunérer le capital vieillesse et le capital de couverture à 1,75% chacun. Après le paiement des intérêts, nous commencerons l'année 2023 avec un solide taux de couverture de 111,9%.

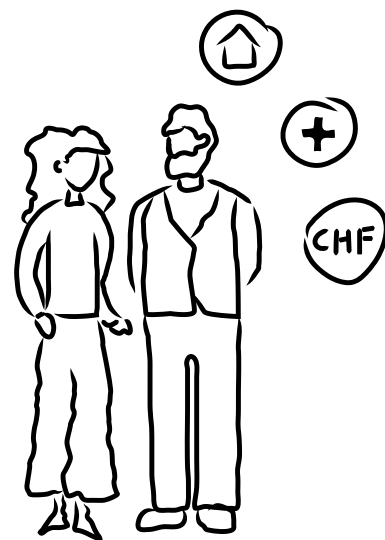
Je remercie chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs des différents secteurs de l'administration et les collègues des comités pour leur implication active. Il nous reste à espérer que cet engagement important puisse être couronné par un résultat positif l'année prochaine. Je vous remercie, chères assurées et chers assurés de la confiance que vous accordez à notre travail.



**Markus Staub,**  
Président du Conseil de Fondation



# Revue de l'année 2022



## Rémunération des avoirs de vieillesse

Tous les capitaux d'épargne vieillesse seront **rémunérés à 1,75%** en 2022. Cela représente 0,75% de plus que ce qui est prescrit par la loi.

## Taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique **augmentera de 1,5% à 1,75%** au 31 décembre 2022.

## Performance

La performance a été de **-7,3%** en 2022. L'année précédente, la performance était de **10,4%**.

## Taux de couverture

Notre **taux de couverture diminue en 2022 par rapport à l'année précédente, passant de 121,4% à 111,9%**.

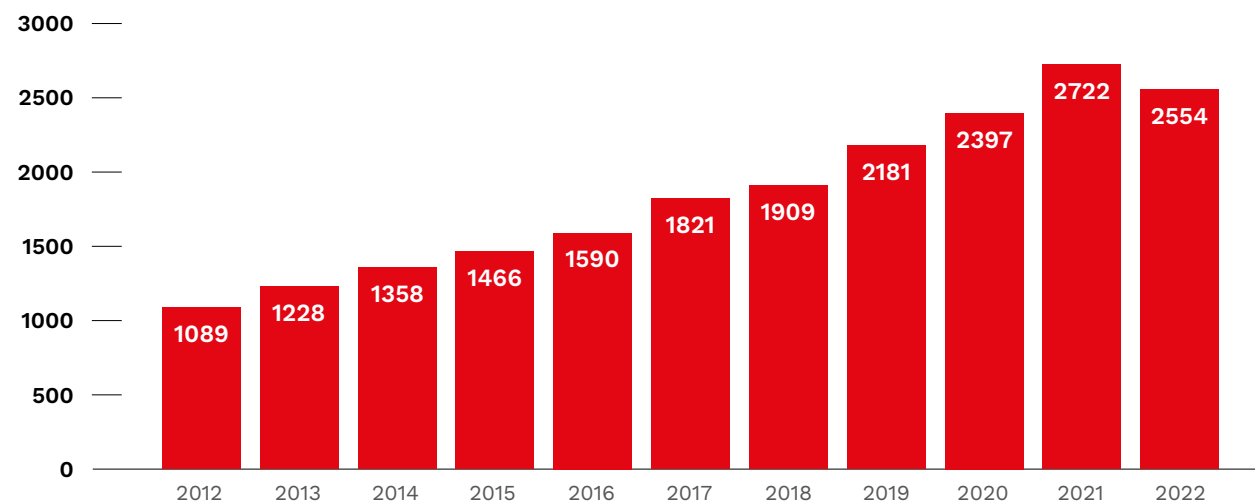
Le taux de couverture moyen des institutions de prévoyance de droit privé est de 105,6% en 2022\*.

\* Swisscanto, Étude des caisses de pension 2022

## Total du bilan

Évolution du total du bilan en millions de francs

À la fin de l'année 2022, la Fondation Abendrot gère une fortune de **2554 millions de francs**. Cela représente une baisse de **6,2%** par rapport à l'année précédente.



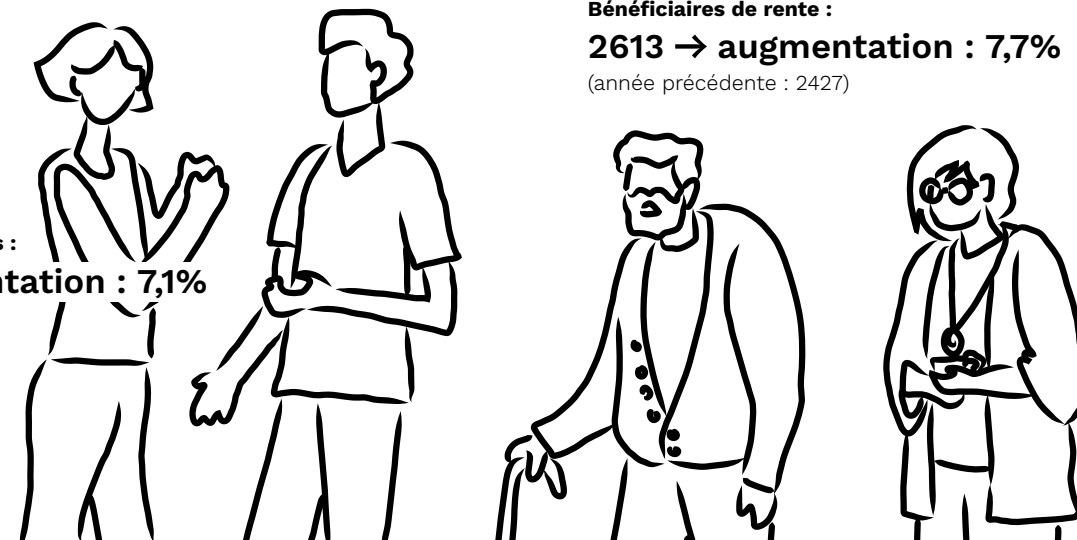
## Assuré-e-s

En 2022, la Fondation Abendrot poursuit sa croissance. Le nombre d'Assuré-e-s augmente de **13 506 à 14 120**.

**Hommes actifs assurés :**  
**5327 → augmentation : 0,6%**  
 (année précédente : 5295)

**Bénéficiaires de rente :**  
**2613 → augmentation : 7,7%**  
 (année précédente : 2427)

**Femmes actives assurées :**  
**8793 → augmentation : 7,1%**  
 (année précédente : 8211)



# Le 2<sup>e</sup> pilier en constante mutation

**La prévoyance professionnelle nécessite des réformes. C'est ce que montrent les débats au Parlement autour de la réforme LPP. Parallèlement, de nouvelles prescriptions réglementaires entrent en vigueur chaque année, dont la mise en œuvre génère un surcroît de travail pour la Fondation Abendrot.**

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a édicté en 2021 les directives « Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles ».

## **Davantage de transparence exigée**

La CHS PP pose ainsi des exigences plus élevées au contrôle interne d'une institution de prévoyance. Cela est dû aux structures parfois complexes de certaines institutions de prévoyance en Suisse. Selon la nouvelle directive, le contrôle interne doit être décrit dans un règlement de l'institution de prévoyance. La Fondation Abendrot le fait dans son règlement d'organisation.

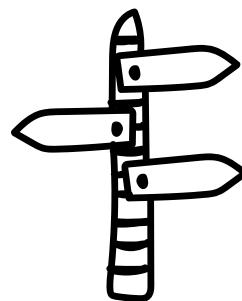
## **Exigences supplémentaires pour les institutions de prévoyance collectives**

Les institutions collectives qui tiennent leurs propres comptes annuels par œuvre de prévoyance sont désormais soumises à des exigences plus élevées en matière d'obligation d'information vis-à-vis de leurs affilié-e-s. Cela parce que chaque œuvre de prévoyance présente son propre taux de couverture et, le cas échéant, sa propre stratégie de placement. La Fondation Abendrot, en revanche, dispose d'un taux de couverture et d'une stratégie de placement pour l'ensemble de la fondation. Les risques sont donc supportés solidairement par toutes les affiliations.



## **Institutions de prévoyance collectives ou communautaires?**

En vertu de la directive de la CHS, les autorités cantonales de surveillance répartissent les institutions de prévoyance qui leur sont soumises en deux catégories : les institutions collectives et les institutions communautaires. La Fondation Abendrot étant une forme mixte des deux variantes, nous avons cherché à clarifier la situation avec l'Autorité de surveillance des deux Bâles (BSABB).



## **Décision déterminante**

Après un échange avec la BSABB, le Conseil de Fondation a décidé en juin 2022 que les critères de l'institution communautaire prévalaient pour la Fondation Abendrot et qu'elle se présenterait à l'avenir comme une institution communautaire. Pour cette raison, tous les règlements, jusqu'à l'acte de fondation, seront révisés et traités par le Conseil de Fondation. Nous profitons de l'occasion pour mettre au point la rédaction de tous les documents et les rédiger dans un langage adapté aux genres.

## **Les nouvelles directives ont un coût**

Une autre exigence de la directive de la CHS est de présenter chaque année une expertise actuarielle. La loi, en revanche, ne le prévoit que tous les trois ans. Pour la Fondation Abendrot, l'expertise annuelle n'apporte aucun avantage supplémentaire et pas plus de sécurité. Elle génère en outre des frais administratifs supplémentaires pour toutes les institutions de prévoyance.

La décision d'abaisser le seuil d'entrée doit permettre de remédier à cette situation pour contrecarrer cette tendance.

## **Présenter différentes possibilités**

Nous incitons les employeur-euse-s et les assuré-e-s à adapter le plan de prévoyance à leurs besoins. Même les personnes à bas revenus et travaillant à temps partiel peuvent être bien assurées si elles versent des cotisations

**« Même les personnes à bas revenus et travaillant à temps partiel peuvent être bien assurées. »**

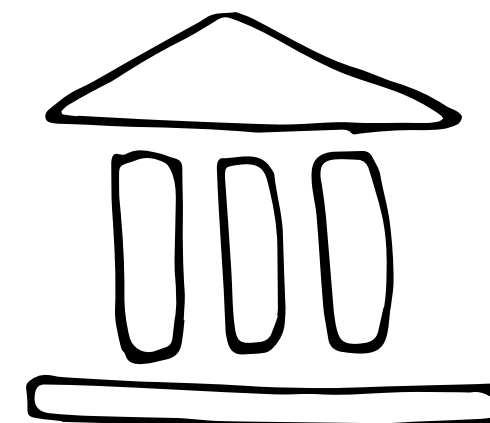
## **Besoin de réforme dans la prévoyance professionnelle**

Après l'adoption de la réforme de l'AVS 2021, l'âge de la retraite des femmes sera relevé à 65 ans et mis sur un pied d'égalité avec l'âge ordinaire de la retraite des hommes. Ces derniers mois, le Parlement a mené de vifs et intenses débats sur la réforme de la LPP. En mars 2023, celle-ci a finalement été adoptée. La baisse du taux de conversion légal a toujours été incontestable, car il ne correspond plus à la réalité. Les personnes à bas revenus passent à travers les mailles du filet du 2<sup>e</sup> pilier. Cela concerne souvent les femmes, car elles sont plus nombreuses à travailler à temps partiel et ne perçoivent donc pas de rente de vieillesse ou une rente plus faible.

d'épargne plus élevées, si le seuil d'entrée est abaissé et si la déduction de coordination est adaptée au taux d'occupation.

## **Des mesures compensatoires sont nécessaires**

Si le taux de conversion diminue, le capital de prévoyance doit suffire plus longtemps. Cela signifie aussi que le montant des rentes diminue. Pour éviter cela, des mesures compensatoires sont nécessaires. Les avis étaient très partagés sur le montant et la durée du supplément de rente et sur les personnes susceptibles d'en bénéficier. Les débats politiques ont donc été très controversés. La solution proposée ne satisfait pas tout le monde. Il est d'ores et déjà clair que la réforme de la LPP sera soumise au vote du peuple. De notre point de vue, une chose est claire : nous avons besoin d'une réforme équitable du 2<sup>e</sup> pilier et d'un réseau de prévoyance qui couvre également les revenus les plus faibles.



# Avoir un impact sur l'homme et l'environnement même en temps de crise

**Depuis 2021, la Fondation Abendrot évalue les placements en titres en fonction de leur impact (« Impact »). Ce qui compte pour nous, outre le rendement financier, est l'effet positif et mesurable sur l'environnement ou la société. En dépit des hauts et des bas économiques, nous maintenons cette stratégie en 2022 – tout comme notre engagement auprès d'Ethos.**

Après une année boursière 2021 exceptionnelle, avec une performance incroyable de 10,4%, la Fondation Abendrot présente début 2022, pour la première fois de son histoire, des fonds libres. Les fonds libres sont générés lorsque la réserve de fluctuation de valeur d'une institution de prévoyance est entièrement remplie et que d'autres revenus sont générés. La guerre en Ukraine met brutalement fin à cette envolée.

**Réaction en chaîne après le déclenchement de la guerre** Soudain, la dépendance désastreuse de l'économie occidentale vis-à-vis des régimes autoritaires dans le domaine de l'approvisionnement énergétique et des chaînes d'approvisionnement devient centrale. Cela attise encore plus la pression sur les prix qui avait déjà été accentuée lors de la pandémie de Corona. De nombreuses banques centrales, au premier rang desquelles les États-

Unis, réagissent en augmentant les taux d'intérêt. Cela entraîne des craintes de récession et un effondrement généralisé des marchés boursiers.

### Rassembler les forces et s'engager activement

Les Ethos Engagement Pools (Suisse et International) mènent au nom de leurs membres un dialogue constructif et permanent avec le management des 150 plus grandes sociétés suisses cotées en Bourse et des sociétés cotées à l'étranger. Les deux pools d'engagement font entendre leur voix, par exemple lors des assemblées générales des sociétés. Nous sommes l'un des membres fondateurs de l'Ethos Engagement Pool et sommes donc présents depuis le début.

### Ethos agit

À travers ce dialogue, Ethos cherche non seulement à sensibiliser les entreprises quant à leur responsabilité sociale, mais aussi à les engager concrètement. Les membres des deux pools d'engagement s'accordent chaque année sur leurs préoccupations. Ensuite, ils mandatent Ethos pour la mise en œuvre ou le suivi de ces préoccupations. Il s'agit d'enjeux globaux, comme le changement climatique ou le respect des droits de l'homme, mais aussi d'aspects locaux, comme la responsabilité fiscale des entreprises sur leur site respectif.

## Ethos, la Fondation suisse pour un développement durable

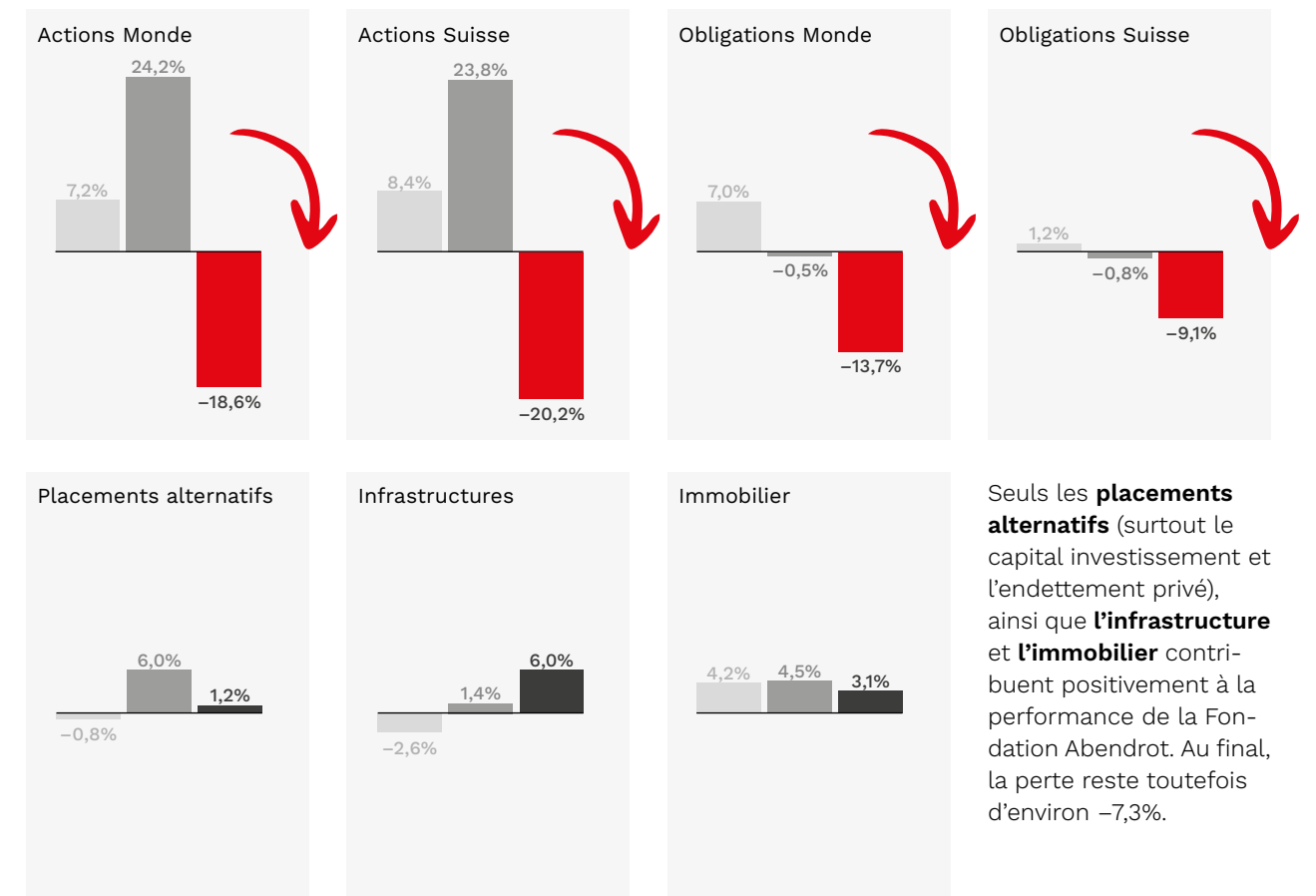
Ethos a été créée en 1997 et regroupe aujourd'hui 246 caisses de pension et fondations d'utilité publique. La fondation encourage l'investissement durable et s'engage pour une économie stable et saine – en Suisse et à l'étranger.

Vous trouverez le rapport annuel d'activité de la Fondation Ethos sur le site internet de la Fondation Abendrot sous la rubrique « Comment nous nous engageons avec les entreprises » :



### Aperçu de la performance

Les évolutions économiques et politiques entraînent des performances négatives sur les marchés des actions et des obligations. Cela se reflète également dans les **actions** et les **obligations** de la Fondation Abendrot :



Seuls les **placements alternatifs** (surtout le capital investissement et l'endettement privé), ainsi que **l'infrastructure** et **l'immobilier** contribuent positivement à la performance de la Fondation Abendrot. Au final, la perte reste toutefois d'environ -7,3%.

### La diversification apporte la stabilité

L'avantage de notre stratégie de diversification équilibrée sur toutes les catégories de placement se manifeste clairement en 2022. Nous ne pouvons certes pas éviter les pertes, mais nous pouvons les réduire à un niveau comparativement supportable. La performance d'une

caisse de pension moyenne est de -12% (Swisscanto, Étude des caisses de pension) et affiche des résultats nettement moins bons. Notre stabilité nous permet d'aborder 2023 avec sérénité d'un point de vue financier, malgré des perspectives toujours aussi préoccupantes.



# Construire à l'heure du changement climatique

**Dans le cadre de l'Accord de Paris, la communauté internationale s'est accordée pour limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2° C, si possible à 1,5° C. La Fondation Abendrot s'en inspire également pour le développement de son portefeuille immobilier.**

Pour que le réchauffement climatique puisse être limité à 1,5° C, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être à zéro net à partir de 2050. Cela signifie que toutes les émissions de gaz à effet de serre qui peuvent être évitées doivent être supprimées et que les émissions inévitables doivent être compensées par la réabsorption du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère.

## Un portefeuille immobilier respectueux du climat

La société de conseil Scandens a analysé l'impact climatique du portefeuille immobilier de la Fondation Abendrot. L'analyse en bas montre que plus de 80% des immeubles existants sont conformes à la norme des 1,5° C, environ 60% des

projets de rénovation et 25% des projets de nouvelle construction le sont également. Comme le portefeuille immobilier de la Fondation Abendrot compte trois fois plus d'immeubles existants que de projets de rénovation et de construction, le portefeuille, considéré dans son ensemble, est aujourd'hui encore conforme à la norme de 1,5° C et donc compatible avec le climat.

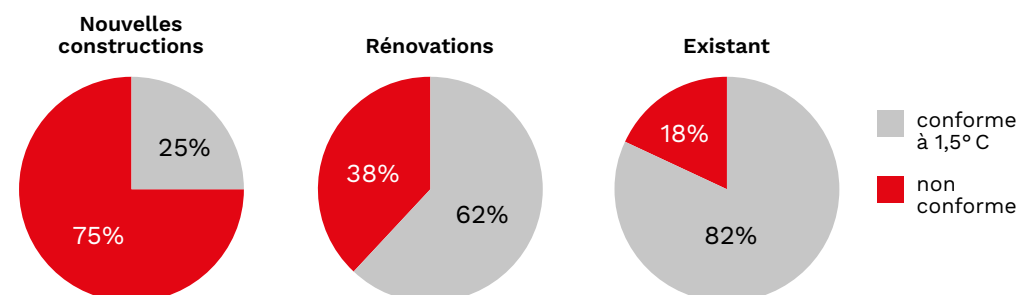
## Les innovations sont nécessaires

En tant que caisse de pension, il est toutefois de notre devoir de continuer à investir dans de nouvelles constructions. Mais lorsque nous construisons de nouveaux bâtiments, nos émissions de CO<sub>2</sub> augmentent et l'impact climatique de notre portefeuille immobilier se détériore. Pour construire de manière neutre en CO<sub>2</sub>, il manque actuellement les matériaux de construction et les procédés adéquats. De même, il n'existe pas encore de moyens durables et économiques de capter le CO<sub>2</sub>. Nous comptons sur les développements futurs dans ces domaines et intégrons des approches innovantes dans

nos projets de construction – lorsque cela est techniquement et économiquement possible.

## Nous restons transparents et engagés

Même si le bilan climatique de notre portefeuille immobilier sera moins bon à l'avenir, nous voyons déjà aujourd'hui de nombreux champs d'action dans lesquels nous pouvons apporter une contribution concrète : nous nous efforçons de conserver et de réutiliser les bâtiments existants – plutôt que de construire de nouveaux bâtiments de remplacement ; nous examinons les possibilités d'économie de CO<sub>2</sub> pour chaque projet de construction, par exemple en réutilisant (Re-Use) des éléments de construction ou en remplaçant le béton par du bois. En outre, nous poursuivons notre objectif de chauffer nos immeubles exclusivement avec des énergies renouvelables d'ici 2028 et d'exploiter tout le potentiel des installations photovoltaïques. Nous restons transparents à ce sujet en continuant à recenser et à documenter l'impact de nos actions sur le climat.



Après le grand incendie du **parc industriel de Laufon (BL)**, la question des sites contaminés a été clarifiée, la planification de l'avant-projet est terminée, et un partenariat de développement a été mis en place.



La Fondation Abendrot fêtera en juin la levée du rideau sur le **site Bucher à Berthoud (BE)**.

Le développement du **site de la cidrerie à Egnach (TG)** est en cours. Abendrot prévoit notamment la construction de trois nouveaux immeubles d'habitation et la rénovation de l'auberge historique Sternen.





# Comptes annuels de la Fondation Abendrot

La présentation détaillée des comptes annuels vous est proposée sur notre site internet.  
Nous regroupons ci-dessous les principaux chiffres clés.

<b>Bilan</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	CHF	CHF
<b>Placements d'actifs</b>	<b>2 534 802 970</b>	<b>2 703 335 471</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire	42 845 289	62 271 216
Créances de cotisations	1 965 111	1 926 365
Autres créances	12 025 390	14 469 105
Obligations Suisse	38 580 053	47 404 396
Obligations Monde	205 991 532	273 434 282
Actions Suisse	476 766 960	566 656 705
Actions Monde	322 183 822	396 146 639
Placements dans des infrastructures	112 948 806	0
Placements dans des créances ou des sociétés suisses non cotées en Bourse	83 550 324	0
Placements alternatifs	412 854 524	532 116 879
Hypothèques/Prêts	46 414 666	47 964 974
Hypothèques/Prêts auprès de sociétés affiliées	8 481 800	10 147 247
Immobilier Suisse	770 194 693	750 797 663
<b>Comptes de régularisation de l'actif</b>	<b>19 522 561</b>	<b>18 437 675</b>
Intérêts courus	1 060 398	981 485
Autres comptes de régularisation	18 462 163	17 456 190
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 554 325 531</b>	<b>2 721 773 146</b>

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	CHF	CHF
<b>Dettes</b>	<b>28 804 175</b>	<b>33 718 043</b>
Prestations de libre passage et rentes	18 838 153	23 128 153
Banques/Assurances	6 033 333	6 300 000
Autres dettes	3 932 689	4 289 890
<b>Comptes de régularisation du passif</b>	<b>12 781 700</b>	<b>17 823 055</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeurs</b>	<b>12 328 552</b>	<b>11 971 322</b>
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	12 328 552	11 971 322
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>2 235 305 943</b>	<b>2 190 016 126</b>
Capital de prévoyance Assuré-e-s actif-ve-s	1 384 940 774	1 345 782 644
Capital de prévoyance Invalides	29 544 709	27 318 749
Capital de prévoyance Incapacités de travail	2 192 159	2 275 847
Capital de couverture Bénéficiaires de rentes	697 269 000	670 735 000
Provisions techniques	121 359 301	143 903 886
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>265 105 161</b>	<b>372 303 000</b>
<b>Fonds libres</b>	<b>0</b>	<b>95 941 600</b>
Situation en début de période	95 941 600	0
Charges/Excédent des produits	-95 941 600	95 941 600
<b>Total du passif</b>	<b>2 554 325 531</b>	<b>2 721 773 146</b>

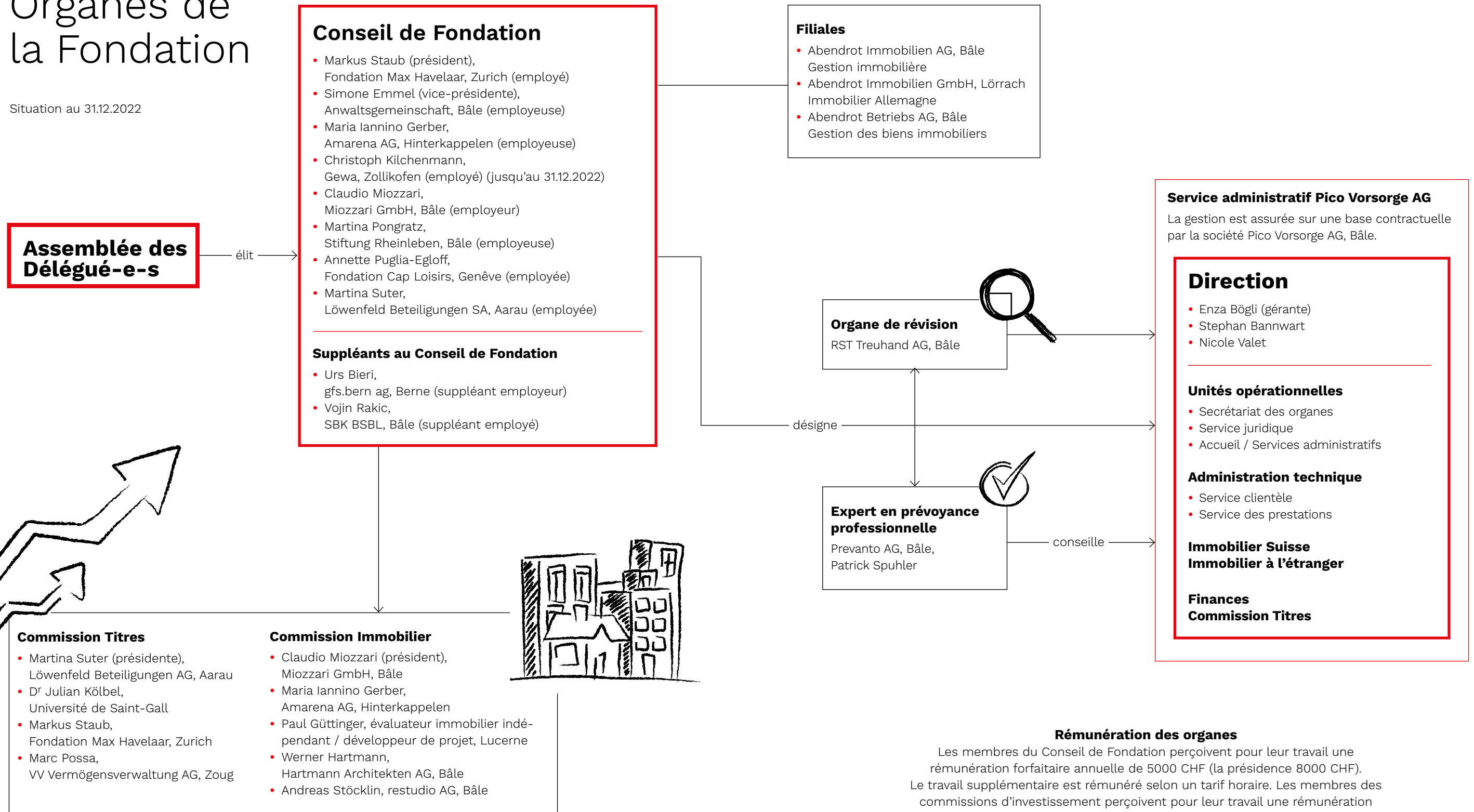


<b>Compte d'exploitation</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>Cotisations ordinaires et autres, apports</b>	<b>120 131 665</b>	<b>118 394 455</b>
Cotisations employé-e-s	47 864 758	45 839 371
Cotisations employeurs	58 711 103	56 182 888
Prélèvement sur réserve de cotisations d'employeurs pour financement des cotisations	-1 498 166	-1 712 499
Apports uniques et montants de rachat	11 963 453	13 014 499
Apports à la réserve de cotisations d'employeurs	2 086 409	4 025 963
Contributions pour amortir la réduction du taux de conversion	-976	11 875
Subsides du Fonds de garantie	1 005 084	1 032 358
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>166 670 887</b>	<b>144 752 876</b>
Apports de libre passage	161 117 059	142 582 223
Apports au capital de prévoyance des retraité-e-s par reprise d'effectifs d'assuré-e-s	3 726 118	486 752
Apports aux provisions techniques par reprise d'effectifs d'assuré-e-s	783 378	53 384
Versements Perception anticipée EPL/divorce	1 044 332	1 630 517
<b>Entrées provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>286 802 552</b>	<b>263 147 331</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-62 144 724</b>	<b>-56 315 016</b>
Rentes de vieillesse	-40 323 049	-36 914 255
Rentes de survivant-e-s	-2 222 021	-2 124 849
Rentes d'invalidité	-4 078 065	-3 689 906
Rentes transitoires	-26 290	-31 870
Rentes complémentaires	-209	-209
Rentes de divorce	-54 790	-49 638
Prestations en capital à la retraite	-14 742 091	-12 494 313
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-698 209	-1 009 976
<b>Prestations non réglementaires</b>	<b>976</b>	<b>-11 875</b>
Mesure d'amortissement – réduction du taux de conversion	976	-11 875
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-169 237 394</b>	<b>-129 716 476</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-161 889 279	-124 475 388
Report de capital de couverture Bénéficiaires de rentes après sortie collective	-3 935 970	-137 047
Report de réserve de cotisations patronales après sortie collective	-231 013	0
Perception anticipée EPL/divorce	-3 181 132	-5 104 041
<b>Sorties pour prestations et perceptions anticipées</b>	<b>-231 381 142</b>	<b>-186 043 367</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>-48 405 140</b>	<b>-180 851 352</b>
Constitution de capital de prévoyance Assuré-e-s actif-ve-s	-18 982 584	-36 829 237
Constitution de capital de couverture Bénéficiaires de rentes	-18 051 717	-61 100 210
Apport dans la fortune de fondation paritaire	-1 005 084	-1 032 357
Dissolution/Constitution de provisions techniques	22 544 585	-10 931 962
Rémunération du capital d'épargne Assuré-e-s actif-ve-s	-22 195 633	-59 341 264
Rémunération du capital de couverture Bénéficiaires de rentes	-10 357 477	-9 302 857
Constitution de réserves de cotisations	-357 230	-2 313 464

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>Produit de prestations d'assurances</b>	<b>2 660 587</b>	<b>5 694 987</b>
Prestations d'assurance	2 660 587	5 694 987
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-11 732 857</b>	<b>-7 962 122</b>
Primes d'assurance : primes de risque	-7 042 000	-6 517 978
Primes d'assurance : primes de frais	-838 867	-801 310
Perte de risque liée à la réassurance	-3 230 867	0
Cotisations au Fonds de garantie	-621 123	-642 834
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-2 056 000</b>	<b>-106 014 522</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	<b>-200 508 533</b>	<b>252 610 427</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire	2 188 210	-136 639
Obligations Suisse	-4 362 314	-317 389
Obligations Monde	-34 185 543	-1 960 553
Actions Suisse	-114 609 128	117 030 706
Actions Monde	-73 703 234	80 968 779
Placements dans des infrastructures	7 327 811	0
Placements dans des créances ou des sociétés suisses non cotées en Bourse	-2 303 956	0
Placements alternatifs	7 351 242	33 377 236
Hypothèques/Prêts	965 930	1 198 269
Immobilier	27 512 225	37 197 675
Autres charges d'intérêts	-249 285	-238 202
Frais d'administration du placement de fortune : titres	-13 119 173	-11 345 061
Frais d'administration du placement de fortune : hypothèques	-23 074	-17 251
Frais d'administration du placement de fortune : biens immobiliers	-3 298 244	-3 147 143
<b>Autre produit</b>	<b>3 667 334</b>	<b>3 570 430</b>
Produit des prestations fournies	3 644 229	3 539 861
Autres produits	23 105	30 569
<b>Autres charges</b>	<b>-4 242 240</b>	<b>-4 072 535</b>
Administration générale	-3 739 729	-3 668 851
Marketing et publicité	-129 868	-91 238
Frais d'agences et de courtage	-206 601	-163 910
Organe de révision et experts en prévoyance professionnelle	-131 424	-122 094
Autorités de surveillance	-34 618	-26 442
<b>Excédent de charges / produits avant dissolution/constitution de réserve de fluctuation</b>	<b>-203 139 439</b>	<b>146 093 800</b>
Constitution de réserve de fluctuation de valeur à partir de reprises	-783 378	-53 384
<b>Dissolution/Constitution de réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>107 981 217</b>	<b>-50 098 816</b>
<b>Charges/Excédent des produits</b>	<b>-95 941 600</b>	<b>95 941 600</b>

# Organes de la Fondation

Situation au 31.12.2022



## Rémunération des organes

Les membres du Conseil de Fondation perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (la présidence 8000 CHF). Le travail supplémentaire est rémunéré selon un tarif horaire. Les membres des commissions d'investissement perçoivent pour leur travail une rémunération forfaitaire annuelle de 5000 CHF (les présidences 7000 CHF). Des dédommagements de session de 500 CHF par réunion d'une demi-journée sont en outre versés aux membres du Conseil de Fondation et des commissions d'investissement. Le total des rémunérations versées en 2022 s'élevait à 226 816 francs.

# Nous nous engageons pour des retraites sûres *et une plus-value sociale*



Le restaurant **Rössli hü**, transformé en 2019, est devenu un lieu de rencontre très apprécié au centre du village de Root.



Le bâtiment de l'ancienne usine de vêtements Frey AG à Wangen près d'Olten a été réaffecté entre 2017 et 2020. **L'espace Frey** offre désormais suffisamment de place pour y vivre et y travailler.